



Conseil communal de St- Sulpice

Rapport de la commission sur l'examen du préavis n°17/2025

« Demande d'un crédit de CHF 58'600.- pour la réalisation d'un guichet virtuel communal »

Au Conseil Communal de St-Sulpice :

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères,

Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 19 janvier 2026 de 20h à 22h10 à la salle des commissions du bâtiment communal de la rue du Centre 60, dans la composition suivante :

Président : Monsieur Jacques Chabanon (ASSE)

Rapportrice : Madame Virginie Lo Cascio Chappuis (PLR)

Membres : Madame Nadine Reichenthal (ASSE)

Monsieur Alessandro Panno (SCD)

Monsieur Stéphane Lévy (LES VERT-E-S)

La municipalité était représentée par Monsieur Olivier Matthey accompagné de Monsieur Reza Hosseini, chef de Service de l'office de la population ainsi que Messieurs Sasha Jansen, commercial chez Ofisa et Daniel Chevalier, son Directeur général. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

1- PREAMBULE

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de CHF 58'600.- pour la création d'un guichet virtuel sur le site internet de la commune.

2- CONTEXTE

La transformation numérique est un enjeu majeur pour les administrations publiques afin d'offrir les meilleurs services possibles à leurs administrés et afin de leur simplifier les démarches tout en ayant un accès direct et en ligne 24h/24 et 7j/7. Cela s'inscrit dans la digitalisation et dématérialisation des démarches administratives.

3- QUESTIONS/REPONSES

La municipalité a lancé un appel d'offre auquel deux Sociétés ont répondu avec présentation à l'appui et après discussion du municipal en charge et du chef de service, Monsieur Reza Hosseini, l'offre proposée au conseil communal est celle d'OFISA (la commission n'a pas eu accès à la seconde) qui propose la solution informatique eAdmin pour les administrations communales. Cette solution présente l'avantage d'être intégrée avec Abacus pour les modules financiers (comptabilité, débiteurs, créanciers, salaires) et Innosolv pour les modules métiers (contrôle des habitants, bâtiments, logements, facturation, compteurs...), tous deux utilisés au sein de la commune. eAdmin est spécialement conçue pour répondre aux besoins des communes et s'avère être une solution de gestion communale des plus optimale.

L'idée de cette combinaison est née de plusieurs constats, dont les deux principaux sont l'uniformisation, à l'échelle suisse, des données et des traitements résultant de divers programmes d'harmonisation (eCH, EGID, EWID, MCH2, Swissdec...) et le vieillissement des solutions informatiques proposées sur le marché des administrations communales romandes. Ce socle de base standard est enrichi par une palette de modules complémentaires permettant de répondre à certaines particularités. Concernant le coût du projet, il faut noter que les licences eAdmin comprennent l'hébergement. Les prestations de service eAdmin sont comprises avec des consultants Ofisa et le logiciel Innosolv est inclus. Les prix des licences sont standardisés et ne se paient qu'une fois par commune et non par nombre d'utilisateur. Le support helpdesk pour 10h correspond à un forfait et revient moins cher que si on devait payer un employé à l'heure (coût horaire CHF 220.-) proposé par Ofisa à CHF 200.-. Si la commune vient à se rendre compte que le coût de l'helpdesk par rapport à l'utilisation réelle est trop cher, elle peut renégocier celui-ci. Le crédit demandé par le préavis porte sur le coût de mise en œuvre uniquement. En effet, les coûts annuels sont déjà inscrits au budget 2026.

Concernant la configuration, c'est la commune qui détermine ses besoins : elle peut trouver des formulaires déjà tout prêts car les communes qui ont déjà ce système les mettent volontiers à disposition (Aubonne notamment) et un site a été créé à cet effet. Elle pourra également en créer facilement pour ses propres besoins grâce aux fonctions « Customizing » qui seront à disposition de la commune une fois le transfert de compétence effectué entre Ofisa et le super utilisateur de la commune (sûrement le chef de service).

Si le Conseil communal accepte ce préavis, il pourrait être effectif d'ici 2 à 3 mois. A noter que les commandes de licences, facturation de services et les coûts de maintenance seront facturés au prorata de la mise en route.

Ainsi les administrés pourront faire des demandes en temps réel et tout transmettre par voie informatique ainsi que payer directement les émoluments sans devoir se déplacer (parfois plusieurs fois) à la commune. Cela sera utile notamment au service de la population qui doit gérer surtout en septembre/octobre les arrivées et les départs des étudiants.

Si un administré ne peut ou ne veut pas utiliser le guichet virtuel, il pourra toujours contacter la commune téléphoniquement et/ou se déplacer. A noter que l'application est uniquement disponible en français. Toutefois, des formulaires pourront être créés dans d'autres langues par la commune. Les informations/données personnelles sont centralisées sur un serveur à Vevey dont la sécurité est assurée par Ofisa, selon les standards actuels. En cas de « hacking » il existe le CSIRT (Computer Security Incident Response Team) qui correspond à une équipe spécialisée dans la gestion des incidents de cybersécurité, chargée de répondre rapidement aux attaques (détection, analyse, résolution) tout en menant des actions préventives (veille, sensibilisation) pour protéger les organisations (entreprises, administrations) contre les menaces évolutives, fonctionnant souvent au sein d'un réseau de collaboration avec d'autres CSIRT. Celui-ci est géré au niveau cantonal et prévient les communes en cas de besoin. Malera, la société informatique de la commune gère la protection des données et est prévenue en cas de besoin.

A noter que la confédération est en train de développer un logiciel « e-gov » qui est utilisé dans quelques cantons. Celui-ci doit intégrer des prestations communales mais le canton de Vaud a voulu développer son propre outil et n'a pas pris cette option car il voulait des couches de protection des données supplémentaires. Un portail devrait être créé par le canton à l'horizon 2028, mais la commune de St-Sulpice préfère prendre une option éprouvée et intégrée avec les outils Abacus et Innosolv.

Monsieur Matthey nous informe que « e-gov » a été proposé à l'UCV (union des communes vaudoises) afin de trouver des communes pilotes qui paieraient CHF 3.- par habitant (soit CHF 15'000.-/an env. pour St-Sulpice) afin d'aider à la création d'un portail au plus près des besoins communaux. A noter que le programme proposé aux communes est uniquement une version test/projet donc non exploitable par celles-ci en l'état. La Municipalité de St-Sulpice a décliné cette option pour préférer un outil qui fonctionne et peut être mis rapidement en service.

De manière similaire, aucune alternative open-source n'a été identifiée par OFISA ou la commune pour réaliser un guichet virtuel répondant aux attentes des services communaux.

Il est important de constater que eAdmin permettra de réduire le nombre d'EPT à l'office de la population en passant de 3.1 EPT actuellement à 2.5 EPT par la suite. Cela permettra plus de fluidité et de rapidité dans le travail des employés communaux. Cela aidera également le service du développement durable de Madame Medrano notamment dans le cadre des demandes de subventions qui seront traitées plus facilement, car un formulaire incomplet ne pourra pas être envoyé par le demandeur. Il sera ainsi évité les nombreuses relances et les délais de traitement seront réduits.

4- CONCLUSION

En conclusion, la solution eAdmin apparaît totalement adaptée aux besoins de digitalisation de la commune, fournissant des services améliorés à la population, et permettant des gains de productivité conséquents dans différents services. Par ailleurs, le coût du projet apparaît plus que raisonnable et sera largement rentabilisé, car la diminution de 0.5 EPT compensera largement le prix réel du logiciel et ce avant que les solutions alternatives envisagées par le canton soient disponibles, tant soit-il que celles-ci nous soient imposées.

Dans ces conditions, les membres de la commission acceptent à l'unanimité le préavis n°17/2025, convaincus de la pertinence de la solution proposée.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal n°17/2025
- ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de son étude
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 58'600.- pour la création d'un guichet virtuel communal ;
- de financer cet investissement par la trésorerie ou par l'emprunt.

Au nom de la commission ad hoc

Le Président
Jacques Chabanon

La Rapportrice
Virginie Lo Cascio Chappuis

Saint-Sulpice, le 29 janvier 2026